

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt mars à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 13 mars 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Jean WEISBECKER,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8
Monsieur le Maire, Jean WEISBECKER
Messieurs les Adjointes au Maire : Georges HOCH, André SCHMITT
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Stéphanie MIQUEL, Caroline FABACHER, Dominique MARTIN, Claudine WALTHER, Elodie SCHNOERING

Absents excusés avec pouvoir : 3
Mme Laetitia GRAESE a donné procuration à Mme Stéphanie MIQUEL
M. Joseph MESSMER a donné procuration à M. Georges HOCH
M. Léon SCHMITT a donné procuration à Mme Elodie SCHNOERING
Absent excusé :

Quorum : 6

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Comptes de gestion 2017
- 4) Comptes administratifs 2017
- 5) Affectation du résultat 2017 budget communal
- 6) Affectation du résultat 2017 budget photovoltaïque
- 7) Budget primitif 2018 : vote des 3 taxes
- 8) Vote des budgets primitifs 2018
- 9) Programme des travaux forestiers 2018
- 10) Aménagement forestier
- 11) Programme Live Biocorridor
- 12) Location salle pour centre équestre
- 13) Demande aide financière classes vertes
- 14) Acceptation remboursement assurance Groupama
- 15) Acceptation chèque de l'AS Wingen pour nettoyage
- 16) Remboursement de frais à Mme Graese
- 17) Remboursement de frais à M. Fabacher
- 18) Informations diverses

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur André SCHMITT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Délibération 09/2018 : Adoption des comptes de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, telle que suit,
Statuant sur l'exécution de l'exercice 2017 en ce qui concerne les sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs tenus par la commune,
Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion des budgets de la Commune, du lotissement des sapins et des cellules photovoltaïques dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Wissembourg visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Délibération 10/2018 : Adoption des comptes administratifs 2017

Considérant l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la présentation des comptes administratifs de la commune, du lotissement des sapins et des cellules photovoltaïques par le Maire et les résultats pour l'année 2017,
Considérant que les comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,
Le Maire ayant quitté la salle pendant le débat et le vote, le vote des comptes administratifs sont présidés par Georges HOCH, 1^{er} Adjoint,
Après en avoir délibéré,
L'assemblée délibérante décide d'adopter les comptes administratifs comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement :

Dépenses : 500 319,45 € Recettes : 606 998,87 €
Recettes de fonctionnement : 106 679,42 €

Section d'investissement :

Dépenses : 397 177,69 € Recettes : 107 736,44 €
Déficit d'investissement : 289 441,25 €

LOTISSEMENT DES SAPINS :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 33 966,93 € Recettes : 48 756,69 €
Déficit de fonctionnement : 14 789,76 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 756,69 € Recettes : 29 346,93 €
Excédent d'investissement : 19 409,76 €

CELLULES PHOTOVOLTAIQUES

Section de fonctionnement :

Dépenses : 20 123,70 € Recettes : 26 442,36 €
Excédent de fonctionnement : 6 318,66 €

Section d'investissement :

Dépenses : 31 138,19 € Recettes : 21 531,75 €
Déficit d'investissement : 9 606,44 €

Délibération 11/2018 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017 du budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean WEISBECKER,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Part affectée à l'investisse ment	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat

INVEST	- 116 880,68		- 289 441,25		- 406 321,93
FONCT	47 187,06	47 187,06	106 679,42		106 679,42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	106 679,42
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 001 à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif)	106 679,42 - 406 321,93
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 : TITRE	106 679,42
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	

Délibération 12/2018 : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2017 du budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean WEISBECKER,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des RAR	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 33 536,86		- 9 606,44			- 43 143,30
FONCT	5 692,55	5 692,55	6 318,66			6 318,66

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	6 318,66
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 001 à reporter (en dépense si négatif, en recette si positif)	6 318,66 - 43 143,30
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 : TITRE	6 318,66
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	

Délibération 13/2018 : Budget primitif 2018 : vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à d'adopter les taux des 3 taxes et leur produit correspondant comme suit :

Taxe	Bases	Taux	Produits correspondants
Habitation	494 700,00 €	12,00 %	59 364,00 €
Foncière bâtie	334 600,00 €	14,00 %	46 844,00 €
Foncière non bâtie	30 400,00 €	57,50 %	17 480,00 €
		TOTAL :	123 688,00 €

Délibération 14/2018 : Vote des budgets primitifs 2018

Vu l'approbation des comptes administratifs 2017,

Vu les affectations des résultats votées,

Vu les réunions de préparation des budgets,

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'adopter les budgets primitifs suivants répartis comme suit :

BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
<u>COMMUNE :</u>		
Fonctionnement :	525 558,00 €	525 558,00 €
Investissement :	574 329,42 €	574 329,42 €
<u>PHOTOVOLTAIQUE :</u>		
Fonctionnement :	31 500,00 €	31 500,0 €
Investissement :	72 643,30 €	72 643,30 €
<u>LOTISSEMENT SAPINS :</u>		
Fonctionnement :	501 670,69 €	501 670,69 €
Investissement :	550 427,38 €	550 427,38 €

Délibération 15/2018 : Programme des travaux forestiers 2018

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux, après présentation par Messieurs François DURRMANN et Christian OBERLE de l'ONF, l'état de prévision des coupes, les prévisions des contrats d'approvisionnement et le programme des travaux patrimoniaux pour la forêt de Wingen pour l'année 2018, élaborés par les services de l'ONF – Agence Nord Alsace.

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la totalité du programme des coupes pour l'année 2018,
- d'adopter le programme des travaux 2018 réduit à un montant total de 16 000,00 € HT,
- de solliciter l'ONF pour une proposition de coupes supplémentaires en vente sur pied et un transfert des coupes à faible valeur ajoutée prévues en régie directe (SIVU) au programme initial proposé, en exploitation en régie d'entreprise (ces mesures devant aboutir à un montant total supplémentaire du bénéfice de 40 000,00 €).

Le Conseil Municipal autorise en outre Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Délibération 16/2018 : Aménagement forestier 2018-2037

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L. 212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet à l'unanimité un **AVIS FAVORABLE** au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2^{ème} de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à la Sauer et ses affluents FR 4201794, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Délibération 17/2018 : Programme Live Biocorridors

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) est porteur du projet LIFE Biocorridors, financé majoritairement par l'Europe (LIFE : L'Instrument Financier pour L'Environnement), qui comporte un volet d'actions en milieu forestier.

La forêt couvre plus de 75% de la surface de la Réserve de Biosphère Transfrontalière, abritant de nombreuses espèces remarquables, qui pour subsister et disperser librement au sein du territoire ont besoin de forêt de feuillus, avec des gros bois, du bois mort et des arbres à cavités. Or ces éléments sont actuellement sous-représentés dans les forêts gérées.

La Forêt Communale de Wingen (631,79ha), située sur le territoire du PNRVN, vient de connaître une révision de son plan d'aménagement. Pour accompagner le processus en amont, le projet LIFE Biocorridors a commissionné une expertise ornithologique de dénombrement des populations de pic noir, cendré et mar, dans la forêt de Wingen et la forêt de Boesch (5ha). Cette étude a été menée par la LPO Alsace en 2017, avec pour but d'orienter les actions en faveur de l'augmentation du degré de naturalité de la forêt. Les résultats de l'étude ont permis d'identifier des zones prioritaires de création d'îlots de sénescence contractuels financés par le projet LIFE Biocorridors en Forêt Communale de Wingen. Le scénario d'aménagement proposé pour la forêt de Wingen a été présenté par l'ONF le 21 février 2018, en même temps que l'ensemble de son Plan d'Aménagement, et validé en conseil municipal le 13 mars 2018. Il comprend :

- la création d'îlots de sénescence* financés (versement d'une compensation financière)

* définition : surface à partir de 0,5 ha et jusqu'à quelques hectares laissée en libre évolution pendant au moins 30 ans. Ces zones à dominante de bois feuillus présentent a minima 10 Gros Bois ou Très Gros Bois/ha: soit une ou plusieurs cavités, soit des signes de sénescence : décollement d'écorce, branches mortes, fissures.

Sur la zone laissée en libre évolution la part de bois mort et d'arbres sénescents augmente au fur et à mesure des années, procurant aux espèces liées au bois mort ou espèces ayant des besoins en termes de cavités, des habitats particulièrement favorables.

Le Parc finance via le programme LIFE Biocorridors tout îlot mis en place au-delà des 1% de la surface forestière lié à l'engagement des communes avec la charte (Mesure 2.1.1 Augmenter le degré de naturalité des forêts : mettre en œuvre de façon non rémunérée des îlots sur 1% de leur surface forestière). Ainsi la Commune touchera, pour compenser la perte financière liée à la non-exploitation de ces surfaces, un maximum de 6000 €/ha. Cette recette sera intégrée à l'assiette des frais de garderie, ainsi que le prévoit le code forestier. Pour mémoire, les frais de garderie s'élèvent à 12% de l'ensemble des recettes nettes perçues pour la forêt.

Suite à proposition un total de 10,8 ha d'îlots de sénescence va être mis en place (soit 1,71 % de la surface boisée de la forêt incluse dans le Parc). Ainsi 8,99 ha feront l'objet de versement d'une compensation financière : îlots de sénescence en parcelles 5-23-31-33-34-35.

De plus, la mise en œuvre d'îlots de sénescence financés impliquera par la suite la mise en place de panneaux d'informations mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation).

Cette action est entièrement financée dans le cadre du programme LIFE Biocorridors, piloté par le PNRVN en collaboration avec l'ONF. La commune devra signer une convention d'engagement de 30 ans pour le maintien des îlots de sénescence.

Suite à la demande conjointe du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et de l'ONF,

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance des éléments ci-dessus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le projet qui lui a été présenté ;
- approuve l'inscription à l'aménagement forestier de la Commune de Wingen des îlots en parcelles 5-23-31-33-34-35, financés dans le cadre du programme LIFE ;
- s'engage à signer la convention de respect des îlots de sénescence pour une durée de 30 ans ;
- autorise la mise en place ultérieure de panneaux d'informations mettant en avant la démarche ainsi que le soutien de l'Europe via le programme LIFE (placement à définir en concertation) ;
- autorise le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Délibération 18/2018 : Location salle pour centre équestre

Le Maire présente aux conseillers une demande du Cercle Hippique de Malzéville (Meurthe-et-Moselle) pour la location de la petite salle socioculturelle, la cuisine et un vestiaire pour les périodes suivantes :

- dimanche 08/07/2018 au soir au vendredi 13/07/2018 au matin
- dimanche 15/07/2018 au soir au vendredi 20/07/2018 au matin
- dimanche 22/07/2018 au soir au vendredi 27/07/2018 au matin (semaine en option en fonction du nombre de participants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif de location de la salle pour le séjour équestre à 150,00 euros la semaine.

La recette sera imputée au budget primitif communal 2018.

Délibération 19/2018 : Demande aide financière classes vertes

Le Maire informe les conseillers que l'école primaire de Lembach a demandé une subvention à la Commune de Wingen pour la participation à une classe de découverte à Goersdorf, de 4 enfants domiciliés à Wingen et étant scolarisés à l'école Henri Mertz de Lembach.

Vu la situation financière de la Commune, le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention à l'école primaire de Lembach.

Délibération 19/2018 : Acceptation remboursement assurance Groupama

Le Maire informe les conseillers que suite à de forts vents, la tour de séchage de l'ancienne laiterie située dans la cour de l'école a été endommagée. Notre assurance Groupama nous rembourse la somme de 1 462,00 € franchise déduite de 508,00 €, pour la réparation de cette tour.

Il convient maintenant d'accepter cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, le chèque de 1462,00 € de l'Assurance Groupama.

La recette sera imputée au budget primitif communal de l'exercice en cours.

Délibération 20/2018 : Acceptation chèque de l'AS Wingen pour nettoyage

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, accepte à 10 voix POUR (Madame Caroline Fabacher, Trésorière de l'AS Wingen est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), le chèque de l'Association Sportive de Wingen pour le nettoyage ponctuel de la petite salle et des vestiaires par l'agent d'entretien communal d'un montant de 34,14 €.

La recette sera imputée au budget primitif communal de l'exercice en cours.

Délibération 21/2018 : Remboursement de frais à Mme Graese

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, de rembourser à Madame Laetitia GRAESE, adjointe au maire, la somme de 22,85 € pour l'achat de Bretzels à cuire pour la cérémonie des voeux 2018.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'année 2018.

Délibération 22/2018 : Remboursement de frais à M. Fabacher

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de rembourser à Monsieur Marcel FABACHER la somme de 314,62 € pour l'achat d'une sonde Lambda pour la chaudière communale.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'année 2018.

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 21 h 30

Publié le 28 mars 2018

Transmis à la Sous-Préfecture le 28 mars 2018

Le Maire,
Jean WEISBECKER

Le secrétaire de séance,
André SCHMITT